
Cet appel à la vigilance est destiné
aux médecins et infirmières des urgences, des cliniques médicales et des CIUSSS de la région de Montréal

Écllosion de cas d'hépatite A possiblement reliée à la consommation de fraises congelées distribuées exclusivement dans les marchés Adonis

Depuis mars dernier, une écllosion d'hépatite A est en cours à Montréal. Six cas sont survenus dont cinq confirment avoir consommé **des fraises congelées de marque MONTANA ou des produits préparés à base de ces fraises congelées (smoothies et jus)** vendus exclusivement dans les marchés d'alimentation Adonis. Un rappel du produit a été fait mais comme il s'agit d'un aliment congelé, il est possible que de nouveaux cas d'hépatite A surviennent dans les prochaines semaines ou mois.

RECOMMANDATIONS :

1. Pour toute personne asymptomatique rapportant une exposition au produit visé par le rappel, documenter le statut vaccinal :

- Si la personne est adéquatement vaccinée contre l'hépatite A, l'informer qu'elle est considérée protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie post-exposition. Recommander la consultation médicale s'il y a apparition de symptômes compatibles avec l'hépatite A.
- Si la personne est non immune, offrir la prophylaxie recommandée ou la surveillance des symptômes :

Consommation du produit dans les 14 derniers jours :

- Offrir gratuitement la prophylaxie post-exposition avec un vaccin monovalent contre l'hépatite A (1 dose) selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec, chapitre 10.4.1
- Pour les personnes avec VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, receveur d'organe, ou âgée de moins de 6 mois, évaluer la pertinence d'administrer des immunoglobulines.

Consommation du produit depuis plus de 14 jours :

- Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
- Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
- Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation.

2. Déclarer rapidement les cas d'hépatite A :

- à la Direction régionale de santé publique – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en joignant le professionnel de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7jours,
- ou par télécopieur confidentiel au 514-528-2461.

Pour plus de renseignements, consulter :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/rappelsaliments/2018/04/Pages/3682.aspx>